



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE JEUDI 25 AOÛT 2022

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité, le jeudi 25 août 2022 à 8h30, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un moyen technologique, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Natalia Zuluaga Puyana, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes et Mario Perron.

Sont absentes à cette séance, mesdames les conseillères Johanne Di Cesare et Natalia Zuluaga Puyana.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

427-08-22

FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT que l'employé portant le matricule numéro 1966 était en période d'essai;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 1966 n'a pas réussi à démontrer l'ensemble des compétences clés attendues pour son poste;

Il est PROPOSÉ par monsieur Sylvain Cazes APPUYÉ de monsieur Mario Perron ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 1966 en date du 25 août 2022 en raison de la non-réussite de sa période de probation.

De lui verser une semaine de salaire à titre d'indemnité tenant lieu de préavis de cessation d'emploi et le solde non utilisé de ses banques monnayables ainsi que toute somme due conformément à la législation.

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'assistant, aucune période de questions n'a eu lieu.

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière